

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 216

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^e année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^e année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURERIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Un procès verbal de 1425, découvert sur le dos d'un vieux registre des archives de Porrentruy, donne quelques détails curieux sur cette expédition des Balois. Le bailli d'Autriche fit ouvrir une enquête sur les dommages qu'avait essuyés la châtellenie de Ferrette à cette occasion. Ce fut le châtelain de Ferrette, Jean, seigneur de Florimont, qui fut chargé de cette affaire. Le 30 novembre 1425, les témoins et plaignants se réunirent à Ferrette, au logis d'Henselme Bomguiger. Le châtelain leur fit prêter serment de dire toute la vérité. Le premier témoin entendu fut Jean, fils d'Henselme Bomguiger, de Pérouse, (Haut-Rhin). Il déclare que, quand le seigneur de Neuchâtel fut avec ses gens à Pérouse, le carême passé, il y eut, par la faute des soldats du comte, un incendie qui détruisit deux maisons à lui appartenant, en outre on lui vola quantité d'objets mobiliers, lits, chevaux, vaches, etc. Il estime le dommage subi par son père et par lui à la somme de soixante livres baloises. Après ce témoin, quatorze autres habitants de Pérouse déclarèrent que leurs maisons ont été brûlées par les soldats du comte et estimant leurs pertes à soixante, quarante, trente, vingt, dix livres

baloises. Il résulte de ces dépositions qu'à Pérouse seul, dix-sept maisons furent la proie des flammes « durant la guerre qui s'était déclarée entre Révérend Père en Dieu, Monseigneur Jean, évêque de Bâle et le noble seigneur de Neuchâtel ».⁽¹⁾

L'évêque de Bâle rentra en possession de ses domaines. On ne voit pas qu'il ait accompagné lui-même les troupes qui marchaient sous sa bannière. Il se contenta de leur donner de bons chefs et de faire des vœux pour le succès de leurs armes.

Parmi les châteaux qui rentrèrent dans le domaine de la Principauté de l'Eglise de Bâle, se trouvait celui de Spiegelberg, chef-lieu de la Franche Montagne que l'évêque Emier de Ramstein avait voulu peupler en 1384. L'évêque Jean de Fleckenstein résolut de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur en accordant à la Franche-Montagne de Muriaux (Spiegelberg) un droit d'Umgeld dont le produit devait être employé à l'amélioration des chemins. L'évêque entendait, en octroyant ce privilège, reconnaître et récompenser « plusieurs faibles services et amours que ses très-aimés et faibles maire, conseil et toute la communauté résidant en la Franche-Montagne de Muriaux ont fait du temps passé à lui et à ses devantriers évêques de Basle, et à espérance que au temps à venir ils feront encore ».

Cet umgeld ou impôt devait être prélevé sur le vin vendu par les aubergistes (les hostes) dans toute la Franche-Montagne de Muriaux. Les chemins devaient, avec cet im-

1) Thiébaud VIII mourut le 2 mai 1429. Il fut inhumé à l'Isle, dans la chapelle de la vraie Croix. D'après Gollut. Note de Duvernoy. L. XII p. 1221.

pôt, être améliorés et maintenus, « à cette fin que les marchands ou les pèlerins qui vont et viennent d'étranger pays, par cette montagne, tout plus sûrement puissent aller et venir, sans avoir dommage. »⁽²⁾

Jean de Fleckenstein ne se contenta pas de donner ce privilège à ses fidèles sujets de la seigneurie de Spiegelberg ou Muriaux, mais il accorda encore à ce pays trois foires franches chaque année ; la première le jour de la Sainte Marie-Madeleine (22 juillet) ; la seconde le jour de Saint Denis, en octobre ; la troisième, le 3 mai, fête de la Sainte Croix.⁽³⁾ La concession de ces trois foires franches de tout impôt fut, pour les Franches-Moutagnes, une source de revenus et de bien-être. Le commerce s'y développa singulièrement et les foires de Saignelégier devinrent célèbres dans tout l'Evêché et les pays d'alentour. L'acte important qui renfermait ces nouvelles franchises fut scellé par l'évêque et par son grand Chapitre, le 9 août 1428.

L'évêque déclare dans cette pièce qu'il a considéré « plusieurs feables services et amours » que lui ont rendus, à lui et à son prédécesseur, le maire, conseil et communauté résidant en sa Franche-Montagne de Muriaux. Pour récompenser ces services, l'évêque leur accorde le droit de prélever un impôt (ungengau) sur le vin qui se ven-

1) Archives de l'Evêché. Cet acte porte en titre : Cy apres sensuit une copie de la franchise des engau pour les habitants de la Franche montagne de Muriaul, translatey de allemand en romain. L'acte fut redigé par Erhard Molitor de Delémont, notaire et Jehannenat Symonin des Enfers, maire au dit lieu.

2) Il n'y a plus que la foire de Saignelégier qui se tienne à la Sainte Croix, le 3 mai.

tant et si bien, qu'à la fin de la visite, qui ne dura pas moins d'une heure, car la mésiance d'Abdallah ne le faisait jamais s'exprimer clairement à la première question, il fut convenu que Calvignac achèterait la cueillette des olives pour les expédier en France, ainsi que quelques ouvrages en bois, travail du petit Mohamed que vantait Abdallah.

— Ce sera un peu d'aisance pour le gourbi, se dit l'ingénieur ; et, avec l'aisance, peut-être le calme !

— C'est Allah qui m'a conduit ici, reprit le Kabyle, c'est Allah qui a dirigé les pas de la femme Sidi Calvignac vers le gourbi d'Abdallah ; louange, louange à Allah ! ..

Il se leva, et, après avoir remercié de nouveau les Français il partit aussi froid qu'il était entré : nulle agitation, nulle sensation ne se lisait sur le visage de cet homme plein de haines brutales et de cruelles vengeances.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 11

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Yamina l'avait dit, tu as une douce voix d'agnelet, et tu es belle comme les simples fleurs de l'églantine, mille fois préférables aux fleurs composées du jardin des puissants !... Yamina sera honorée de te recevoir dans sa tente.

— Merci, Abdallah ; j'irai, dis-le-lui ; mais je ne sais quel jour.

— Il n'y a pas de jour pour recevoir l'envoiée qu'Allah doit bénir, la tente te sera toujours ouverte.

Il sortit du fond de son capuchon une branche de corail, qu'il remit à Renée.

— Voilà ce qu'Alim envoie pour la femme de Sidi Calvignac.

— Je ne veux rien, Abdallah, entendis-tu ; je ne veux rien ; garde cela ; je n'agis pas par intérêt.

Les sourcils de l'Arabe se rapprochèrent ; un mécontentement se lisait sur sa figure et il reprit avec une impossibilité et un flegme mal contenus :

— Les Français n'acceptent pas de cadeaux ?... Pourquoi ?.. Refuser le présent d'Abdallah est une injure ; le gourbi en retentira.

— Je n'ai pas voulu te peiner, Abdallah, reprit la jeune femme ; je voulais te dire simplement que j'avais fait si peu, si peu, que mon action ne valait pas autant de gratitude. Mais, puisqu'il te plait donne, j'accepte et je me paierai du corail.

L'ingénieur causa récoltes avec le Kabyle